

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 18 février 2021
PROCES VERBAL**

Date de convocation : vendredi 12 février 2021

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de conseillers présents : 78

Nombre de conseillers votants : 81

TITULAIRES PRÉSENTS :

Bernard LEROY - Jacky BIDAULT - René DUFOUR - Richard JACQUET - Marc-Antoine JAMET - Florence LAMBERT - Janick LEGER - Jean-Marc MOGLIA - José PIRES - François-Xavier PRIOLLAUD - Anne TERLEZ - Jérémie THIREZ - Daniel BAYART - Gaëtan BAZIRE - Véronique BREGEON - Philippe BRUN - Jean-Philippe BRUN - Jean-Pierre CABOURDIN - François CHARLIER - Patrick COLLET - Jean-Jacques COQUELET - Jean-Claude COURANT - Maryline DESLANDES - Rachida DORDAIN - Catherine DUVALLET - Jean-Pierre DUVERE - Gildas FORT - Baptiste GODEFROY - Daniel JUBERT - Nicole LABICHE - Eric LARDEUR - Nadine LEFEBVRE - Marie-Joëlle LENFANT - Georgio LOISEAU - Serge MARAIS - Patrick MAUGARS - Pierre MAZURIER - Albert NANIYOUULA - Marie-Dominique PERCHET - Hervé PICARD - Laetitia SANCHEZ - Charles SAVY - Annick VAUQUELIN - François VIGOR - Hubert ZOUTU - Frédéric ALLOT - Franck BAUMANN - Joris BENIER - Philippe BODINEAU - Liliane BOURGEOIS - Sandrine CALVARIO - Alexandrine CARRIE - Christophe CHAMBON - Philippe COLLAS - Anne-Sophie DE BESSES - Jean-Michel DERREY - Michel DRUAIS - Jean-Luc FLAMBARD - Hervé GAMBLIN - Jacky GOY - Didier GUERINOT - Odile HANTZ - Eric JUHEL - Sylvie LANGEARD - Joël LE DIGABEL - Yann LE FUR - Amélie LEBDAOUI - Marie-Claude MARIEN - Dominique MEDAERTS - Denis NOEL - Fanny PAPI - David POLLET - Nicolas QUENNEVILLE - Jean-Marc RIVOAL - Stéphanie ROUSSELIN - Dominique SIMON - Alain THIERRY.

CONSEILLER(E) SUPPLÉANT(E) PRÉSENT(E) AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE REMPLAÇANT UN TITULAIRE EXCUSÉ :

Arnaud LEVITRE à Véronique GAUTIER.

POUVOIRS :

Madame GODNAIR à Madame TERLEZ, Monsieur LECERF à Madame DUVALLET, Monsieur LEJEUNE à Monsieur COLLAS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Régis PETIT - Sid-Ahmed SIRAT - Mathieu TRAISNEL - Vinciane MASURE - Philippe CROU - Vincent VORANGER.

Secrétaire : Baptiste GODEFROY

Monsieur LEROY ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les conseillers communautaires présents en visioconférence. Après avoir rappelé les consignes techniques permettant de voter ou de poser des questions, Il informe l'assemblée du décès de Madame Ghislaine RAUD, ancienne maire de Poses et conseillère communautaire. Monsieur LEROY invite l'assemblée à respecter une minute de silence à sa mémoire.

Au terme de ce temps de recueillement, Monsieur LEROY se déclare « *heureux de retrouver Alain THIERRY en pleine forme après son intervention chirurgicale* ». Monsieur LEROY passe ensuite à

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Conseil communautaire - Séance du 18 février 21 - Procès verbal

Date de transmission de l'acte : 15/03/2021

Date de réception de l'accusé de
réception : 15/03/2021

Numéro de l'acte : CRC0221 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 027-200089456-20210315-CRC0221-AU

Date de décision : 15/03/2021

Acte transmis par : Séverine RICHARD

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées

l'ordre du jour et invite le Conseil à prendre acte des comptes rendus des bureaux et Conseils communautaires du mois de janvier 2021. Aucune remarque n'étant formulée, ces deux comptes rendus sont validés.

2021-18 - INTERCOMMUNALITE - ADMINISTRATION GENERALE - Rapport d'activités 2020 - Adoption

Ouvrant le vote de cette délibération, Monsieur LEROY résume :

« Ce rapport annuel d'activité, concernant l'année 2020, a été voulu synthétique et imagé. Il reprend les grands chiffres d'une année particulière, inattendue, imprévisible. Il démontre une grande solidarité de l'agglomération envers les habitants ou les entreprises du territoire avec la distribution de masques, de gel hydro-alcoolique, de gants, au plus fort de la pandémie de Covid-19.

A ce sujet, nous pouvons saluer la disponibilité et l'implication de tous les agents durant la première vague ; notamment les personnels chargés de l'aide à domicile ainsi que les services administratifs. En dépit du confinement et des difficultés, l'activité n'a jamais vraiment diminué. Elle a même augmenté en ce qui concerne la Maison de l'habitat avec une hausse de 25 % des dossiers traités.

Il faut également rappeler que nous avons participé à la mise en place d'aides très significatives à destination des artisans et commerçants du territoire. Le dispositif Impulsion Résistance, mis en œuvre avec la Région, leur a permis de passer la 2^e vague de Covid-19 qui a frappé notre pays fin 2020.

L'année passée fut aussi celle du renouvellement de notre assemblée. Nous avons mis en place de nouveaux services, lancé le travail en vue de la réalisation de notre nouveau projet de territoire qui met l'accent sur les transitions sous toutes leurs formes.

En matière de développement économique, tous les programmes engagés ont été réalisés. Nous avons accueilli 28 nouvelles entreprises dont la moitié est installée sur la commune de Val de Reuil.

D'autres bonnes nouvelles vont marquer ce début d'année avec, notamment, l'arrivée de Maisons du Monde à Heudebouville, via le promoteur GEMFI. Maisons du Monde s'installera sur un terrain de 25 ha, dont 11 ha de bâtiments destinés à la logistique. Le projet s'articule autour de deux phases. Il devrait être pleinement opérationnel en 2022 et devrait offrir 250 nouveaux emplois à notre territoire.

Ce sera, avec la base de Martigues, la 2^e base logistique de cette société française, spécialisée dans l'aménagement et la décoration de la maison. La base d'Heudebouville sera alimentée par le port autonome du Havre et permettra de développer des marchés vers l'Europe du Nord ; avec un système de commercialisation multicanaux.

J'adresse mes remerciements au service Développement économique qui est en relation permanente avec Pôle-Emploi et le service formation de la Région pour former les futurs spécialistes de la logistique ainsi que le personnel administratif qui travailleront dans les 2 000 m² de bureaux que comportera le site placé stratégiquement sur l'axe-Seine.

Bien évidemment, nous avons été très vigilants sur la qualité architecturale des bâtiments. Sachez d'ores et déjà qu'ils développeront la plus grande surface de panneaux photovoltaïques de Normandie. Bienvenue à Maisons du Monde ! » se félicite Monsieur LEROY avant de faire le point sur divers chantiers menés en 2020 et d'insister sur le travail important qui devra être mené sur le château de Gaillon en 2021 :

« Nous allons faire une présentation détaillée du projet dans le courant du mois de mars. Nous souhaitons faire du château de Gaillon, joyaux de l'architecture de la Renaissance, un lieu de

tourisme culturel et de tourisme d'affaire, avec la possibilité de tenir des réunions, séminaires, dans un cadre privilégié.

A Pont de l'Arche, nous travaillerons sur le Baillage. L'objectif que nous nous fixons, c'est de valoriser notre remarquable patrimoine afin de faire venir des habitants, des salariés, dans un nouveau cadre de vie à haute valeur ajoutée. Tel est le sens de ce rapport annuel d'activité à la présentation parfaitement claire » résume-t-il.

A son tour, Monsieur PRIOLLAUD prononce « quelques mots pour féliciter l'équipe-com', tant sur le fond que sur la forme. C'est une prouesse d'avoir réalisé quelque chose qu'on lit facilement et, surtout, que l'on retient !

Ce premier rapport d'activité de l'Agglomération dans son nouveau périmètre démontre la cohérence, le dynamisme, la proximité avec le rôle important du service aide à domicile dans le contexte de la pandémie, la continuité et l'adaptabilité du service public.

Je pense que ce rapport d'activité doit être relayé à travers nos réseaux de communication. D'autant plus que son format le rend prêt à l'emploi ! Une nouvelle fois, bravo aux équipes de l'agglomération ! » s'enthousiasme-t-il.

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'unanimité, le Conseil communautaire adopte le rapport d'activités de l'année 2020.

Le Conseil dit que ce rapport est consultable sur le site Internet de la Communauté d'agglomération Seine-Eure.

2021-19 - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - ADMINISTRATION GENERALE - Rapport des décisions du Président

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte de l'état des décisions du Président passées au titre des mois de janvier et février 2021.

2021-20 - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - ADMINISTRATION GENERALE - Rapport des décisions de Bureau prises au mois de février 2021

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte de l'état des décisions de Bureau passées au titre du mois de février 2021.

2021-21 - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - ADMINISTRATION GENERALE - Commission d'appels d'offres permanente - Règlement intérieur - Adoption

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, à l'unanimité, le Conseil communautaire adopte le contenu et la mise en place du règlement intérieur de la Commission d'appel d'offres permanente.

2021-22 - SUBVENTIONS - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - LE HUB - Création d'une Halle d'exposition et de congrès, voirie de bouclage du Hub 4.0 et immobilier d'entreprises sur la commune de Louviers - Autorisation - Validation du plan de financement prévisionnel

Au terme de la présentation de cette délibération, Monsieur JAMET s'interroge :

« J'ai deux questions. La première porte sur le montant total de l'opération si l'on additionne les chiffres présentés 3,5 M€, 3,4 M€, 14,6 M€ à ceux que nous avons déjà voté lors de précédentes délibérations...

La deuxième porte sur la répartition des financements. Sur ces 22 ou 23 M€, qui de la Ville, l'Agglo, la Région, l'Etat, finance quoi ? Ce serait bien de savoir qui paye... » demande-t-il.

Monsieur LEROY précise :

« Sur les 14,772 M€ figurant dans la délibération, le poste consacré aux acquisitions foncières représente une somme de 2 M€ et les fouilles archéologiques sont inscrites pour un montant d'un

peu plus de 800 000 €. Ne sont pas compris les 3 M€ de la partie pépinière d'entreprises ; financés à 80 % par la Région et le FEDER. Les 20 % restant ont été financés par la vente du Satellite, situé sur Ecoparc1 à un entrepreneur privé. C'est un recyclage intéressant pour l'agglomération. Pour ce qui concerne le terrain, nous le vendons à Hermès pour 1,6 M€ indique Monsieur LEROY. En gros, poursuit-il, sur les 14 M€ requis par cette opération, nous obtenons 50 % de subventions et la pépinière d'entreprises a été subventionnée à 80 %. Et nous pensons retrouver de 500 à 600 emplois en offrant des moyens d'accueil de congrès et d'expositions économiques qui manquent sur la métropole rouennaise » souligne-t-il.

Monsieur JAMET ne se satisfait pas de cette réponse :

« Je ne vous parle pas des 14,7 M€ qui figurent dans la délibération. Ce que je souhaite, c'est connaître le coût total de cette opération. Savoir qui, à la fin, paye combien. Quelles sont les parts d'intervention publique prises en charge par la Ville, l'Agglo, la Région et l'Etat. Il faut savoir combien cela coûte dans l'ensemble et à la fin » maintient-il.

Monsieur LEROY reprend :

« 14,7 M€ + 3 M€ pour la pépinière. C'est l'Agglo qui porte le projet. Le site appartient à l'Agglo. C'est un site intercommunal dont la concrétisation bénéficiera à l'Agglo dans son ensemble. En ce qui concerne les participations ; l'Agglo a apporté 20 % du financement de la pépinière. Sur le reste, sa participation devrait s'élever à 50 % ; couverte par des recettes de location. Actuellement, les recettes de location de la pépinière entrent dans les ressources courantes. Pour la halle de congrès et d'expositions, ce sera pareil. Ces ressources permettront l'amortissement de notre participation ».

Madame LANGEARD change de sujet et aborde le volet archéologique de l'opération :

« Y a-t-il des pièces qui ont été extraites du sol ? Si oui, où sont-elles ? Seront-elles, un jour, exposées ? » questionne-t-elle.

Monsieur LEROY détaille :

« Les vestiges mis au jour par les archéologues de l'INRAP dateraient, selon les premiers éléments, du Magdalénien ; période allant de – 20 000 à – 15 000 ans. Les spécialistes de l'Europe entière sont venus à Louviers visiter ce qui semble désormais être un site d'intérêt national ! Les artefacts mis au jour vont nécessiter plus de deux ans de post-fouille par les plus grands spécialistes européens.

Ce qu'il faut comprendre, c'est que sur les 800 000 € que représente le coût des fouilles archéologiques, seuls 10 % de cette somme sont dirigés vers les fouilles sur le terrain ; le reste étant consacré aux analyses.

Il faut saluer les archéologues de l'INRAP qui ont mis les bouchées doubles afin de permettre la pose de la première brique – signant la qualité architecturale du futur bâtiment – le 4 septembre dernier.

Quoi qu'il en soit, cette fouille exceptionnelle débouchera sur une publication scientifique dans deux ans. Une série de conférences destinées au grand public devrait confirmer que sur la route de Louviers, il y a 15 000 ans, on cassait déjà des cailloux ! » conclut-t-il, sur le ton de la plaisanterie.

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- approuve le plan de financement ci-dessous ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les aides financières auprès de différents partenaires ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à lancer l'opération.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Voir page suivante.

DEPENSES DE L'OPERATION					RECETTES DE L'OPERATION		
POSTES DE DEPENSES	Montant prévisionnel en HT €	Préciser HT ou TTC	Montant éligible Région en €	Montant éligible Département en €	POSTES DE RECETTES	%	Montant en €
Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO Diagnostic, curage et désamiantage	20 301				DSIL PLAN DE RELANCE	6%	900 000
Etudes thermique et acoustique / contrôle technique	31 080						
Etude de maîtrise d'œuvre Halle	200 000						
Etude de maîtrise d'œuvre VRD sous-total	100 000 351 381						
Travaux Travaux halle, régie, rue intérieure, bureaux locatifs et équipements techniques	7 800 000				Région	26 %	3 800 000
VRD et aménagement paysager sous-total	3 239 671 11 039 671						
Acquisitions foncières et immobilières Bâtiments Parcelles voiries + Emprise sous-total	500 000 1 673 251 2 173 251				Autres financeurs AGGLOMERATION	49,5%	7 154 643
Fouilles archéologiques	808 452						
Autres (détailler) Aléas et imprévus	200 000				Recette cession foncier	11%	1 627 560
					Recettes locations halle sur 10 ans hors coût exploitation	4%	604 552
sous-total	200 000				Recettes locations bureaux locatifs (270m²x120€HTm²/an x 15 ans)	3%	486 000
TOTAUX	14 572 755 €				TOTAUX		14 572 755 €
Totaux hors acquisition	12 399 504						
Déficit avant participations publiques	9 681 392						

2021-23 - DIVERS - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Association Initiative Eure - Adhésion - Désignation de représentants - Autorisation

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte l'adhésion à l'association *Initiative Eure* pour un montant total de 21 305,60 € euros décomposé de la façon suivante :
 - o 0,20 euros par habitant (102 028 habitants) pour le financement de l'association soit 20 405,60 €,
 - o 900 € de cotisation.
- désigne :
 - o Monsieur Jean-Marc MOGLIA en qualité de membre titulaire au sein des diverses instances de cette association,

- Madame Fadilla BENAMARA en qualité de membre suppléante.

2021-24 - MARCHÉS PUBLICS - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Commune du Vaudreuil
- Réhabilitation de l'église Saint-Cyr et de ses abords - Procédure adaptée - Autorisation - Attribution

Sur rapport de Monsieur JACQUET, à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte de l'attribution des marchés aux sociétés suivantes ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses :

Lots	Entreprises attributaires	Montant HT	Montant TTC (TVA à 20% au taux actuellement en vigueur)
Lot 1 : Installation de chantier / Maçonnerie / Taille de pierre	LANFRY 18 impasse Barbet 76250 Déville-lès-Rouen	573 107,77 €	687 729,32 €
Lot 2 : Charpente bois métallique / Voute lambrissée / Menuiserie extérieure bois	CRUARD CHARPENTE ET CONSTRUCTION BOIS 5 rue des sports 53360 Simple	265 430,04 €	318 516,05 €
Lot 3 : Couverture	SOCIETE FALAISIENNE DE COUVERTURE 8 rue Saint-Clair-de-veaux 14700 La Hoguette	232 170,83 €	278 605 €
Lot 4 : Menuiseries extérieures acier / Vitrerie	SARL SIMO MICHEL 89 impasse Jacques Monod 27000 Evreux	176 831,50 €	212 197,80 €
Lot 5 : Menuiseries intérieures / Parquet / Mobilier	SAS ENTREPRISE SAUVAGE Rue de Valois 27400 Hondouville	148 114,76 €	177 737,71 €
Lot 6 : Cloisons / Doublages / Isolations	SAS ENTREPRISE SAUVAGE Rue de Valois 27400 Hondouville	39 639,20 €	47 567,04 €
Lot 7 : Plomberie / Chauffage / Ventilation	SANI-CHAUFF 247 rue Félix Faure 76320 Caudebec-lès-Elbeuf	103 715,00 €	124 458,00 €
Lot 8 : Electricité	SYMELEC CYSTEL RESEAUX ZA du Bois-de-l'Arc 76760 Yerville	72 509,46 €	87 011,35 €
Lot 9 : Peinture / Sol souple	ETABLISSEMENTS DOLPIERRE 7 village des Artisans 27110 Crosville-la-Vieille	26 730,26 €	32 076,31 €
Lot 10 : Aménagement extérieur et paysagers	COLAS IDFN Parc industriel d'Incarville 27100 Val-de-Reuil	407 821,64 €	489 385,97 €
Total		2 046 070,46 €	2 455 284,55 €

2021-25 - ACQUISITIONS - URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER - Communes de La Harengère, Mandeville, Saint-Cyr-la-Campagne, Saint-Didier-des-Bois, Saint-Germain-de-Pasquier, La Saussaye - Veille Foncière SAFER - Acquisition de parcelles appartenant au SERPN - Autorisation

Cette délibération présentée, Madame SANCHEZ s'interroge :

« J'ai une question sur la destination des parcelles que nous envisageons d'acquérir. Auront-elles vocation à être maintenues en agriculture ? » demande-t-elle.

Monsieur CHARLIER indique qu'elles sont actuellement en état de cultures ou de prairies et qu'il

lui semble nécessaire de les maintenir en cet état afin d'éviter d'éventuels problèmes de ruissellements.

Madame SANCHEZ pense qu'il faudrait y imposer une agriculture biologique.

Monsieur LEROY précise que l'agglomération encadrera la vocation agricole de ces terres lorsqu'elle signera les nouveaux baux ruraux avec les exploitants.

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve la promesse unilatérale d'achat susvisée moyennant le prix de 47 566,87 € net vendeur, auquel s'ajoutent les frais de SAFER d'un montant de 3 995,61 € T.T.C. et les frais d'acte notarié estimés à 2 260,00 €.

Le Conseil communautaire dit également :

- que les frais et honoraires divers liés à cette opération seront à la charge de l'acquéreur ;
- que l'acte authentique sera rédigé par acte notarié.

2021-26 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN - URBANISME, PLANIFICATION ET FONCIER - Institution et modalités d'exercice du droit de préemption urbain (DPU) - Modification du périmètre du droit de préemption urbain suite à l'abrogation des cartes communales de La Vacherie, Le Mesnil-Jourdain, Saint-Cyr-la-Campagne, Saint-Didier-des-Bois, Vraiville, Champenard, Sainte-Barbe-sur-Gaillon, Saint-Etienne-sous-Bailleul et Saint-Julien-de-la-Liègue

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, le Conseil communautaire décide de modifier le périmètre du droit de préemption urbain simple afin d'intégrer les nouvelles zones urbaines et à urbaniser des communes anciennement soumises aux cartes communales régies, à présent, par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUih) approuvé le 28 novembre 2019 et le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant SCOT approuvé le 19 décembre 2019.

Le Conseil communautaire précise :

- que la modification du droit de préemption urbain s'applique aux communes suivantes : La Vacherie, Le Mesnil-Jourdain, Saint-Cyr-la-Campagne, Saint-Didier-des-Bois, Vraiville, Champenard, Sainte-Barbe-sur-Gaillon, Saint-Etienne-sous-Bailleul et Saint-Julien-de-la-Liègue ;
- que les dispositions relatives aux autres communes de la Communauté d'agglomération Seine-Eure demeurent inchangées, de même que les modalités d'exercice du droit de préemption urbain définies par la délibération du conseil communautaire n°2019-232 du 19 septembre 2019 ;
- que la modification du droit de préemption urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire aura fait l'objet d'un affichage et d'une insertion dans deux journaux :
 - o La Dépêche,
 - o Paris Normandie.

2021-27 - DIVERS - ENFANCE-JEUNESSE - Fixation des tarifs des accueils de loisirs sans hébergement, des activités et de la pause méridienne à compter du 1er juillet 2021 - Autorisation

Sur rapport de Monsieur DUFOUR, à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve la tarification suivante qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2021.

MODALITES DE CALCUL DE LA TARIFICATION :

Elle est basée sur la prise en compte :

- Du quotient familial,
- D'un taux d'effort.

Le taux d'effort s'applique au quotient familial des usagers.

1/ REVISION ANNUELLE DU TAUX D'EFFORT EXTRASCOLAIRE :

Sont concernés, les résidents de la Communauté d'agglomération Seine-Eure et, par extension, les familles dont les enfants y sont scolarisés et les parents travaillant sur le territoire (sur justificatif de l'employeur).

Ce taux d'effort varie selon les activités proposées par les ALSH. Peuvent s'y ajouter une participation aux frais pédagogiques et de prestations

- **TEMPS PERISCOLAIRES**

Le taux d'effort reste constant depuis 2018.

	Matin	Soir
Taux d'effort	0.15%	0.15%

- **TEMPS EXTRASCOLAIRES : ACTIVITES ALSH et STAGES SPORTIFS (sans prestataires sportifs extérieurs)**

	Demi-journée	Demi-journée et repas	Journée et repas
Taux d'effort	0.50%	0.60%	0.70%

- **SEJOURS ET CAMPS prix de journée + participation aux frais pédagogiques**

3 jours /2 nuits	4 jours /3 nuits	5 jours /4 nuits
30 €	40 €	50 €

- **STAGES DE DECOUVERTE ET STAGES SPORTIFS SPECIFIQUES ETE : prix de journée + participation aux frais pédagogiques**

3 jours	4 jours	5 jours
30 €	40 €	50 €

2 : CREATION DE DEUX NOUVELLES CATEGORIES DE FACTURATION

Afin d'être en conformité avec les préconisations de la CNAF et de la CAF de l'EURE deux points de tarification évoluent : celui relatif aux résidents hors agglomération et celui relatif à la pause méridienne.

2.1 Tarification résidents hors agglomération :

Cette tarification doit dorénavant prendre en compte le quotient familial et non plus se présenter sous forme forfaitaire comme précédemment.

- **TEMPS EXTRASCOLAIRES : ACTIVITES ALSH et STAGES SPORTIFS (sans prestataires sportifs extérieurs)**

	Demi-journée	Demi-journée et repas	Journée et repas
TAUX D'EFFORT	1.30%	1.5%	1.5%

- **SEJOURS ET CAMPS prix de journée + participation aux frais pédagogiques**

3 jours /2 nuits	4 jours /3 nuits	5 jours /4 nuits
30 €	40 €	50 €

- **STAGES DE DECOUVERTE ET STAGES SPORTIFS SPECIFIQUES ETE : prix de journée + participation aux frais pédagogiques**

3 jours	4 jours	5 jours
30 €	40 €	50 €

2.2 Pause méridienne

Selon les instructions de la CNAF, ce temps d'accueil lors des activités pédagogiques proposées par les ALSH le midi, ne peut plus faire l'objet de gratuité mais doit dorénavant être l'objet d'une tarification minimum. Sans consignes particulière quant aux modalités de calcul, la formule suivante est retenue :

Au titre des activités pédagogiques proposées lors de la pause méridienne, un forfait annuel de 15 € sera appliqué. Ce forfait sera à régler lors de la première inscription de l'enfant. Cette nouvelle catégorie de tarification sera appliquée à la rentrée scolaire 2021/2022

3 : QUOTIEN FAMILIAL

Le plancher de 500 est abaissé à 300 dans une volonté d'accessibilité aux familles précaires. Le plafond est maintenu à 2000

ALSH ADOLESCENTS :

Les modalités de calcul sont différentes pour les accueils des adolescents. Elles comprennent une adhésion et des tarifs selon les sorties. Elles restent inchangées pour 2021 afin de favoriser la participation des adolescents aux activités.

ADHESIONS	5 €
ACTIVITES NIVEAU 1 (piscine ...)	2 €
ACTIVITES NIVEAU 2 (cinéma ...)	4 €
ACTIVITES NIVEAU 3 (ludothèque...)	6 €
ACTIVITES NIVEAU 4 (avec transport ...)	10 €
ACTIVITES NIVEAU 6 (concert ...)	15 €

• SEJOURS ET CAMPS POUR ADOLESCENTS

TRANCHES	Ressources mini mensuelles	Ressources maxi mensuelles	Participation des familles
1		Moins de 1 463 €	30%
2	De 1 464 €	à 2 744 €	50%
3	De 2 745 €	à 3 964 €	70%
4	plus de 3 964 €		80%

VEILLEES :

Gratuit

TARIF ENFANT AIDE SOCIALE A L'ENFANCE :

Tarif ramené au quotient familial minimum avec taux d'effort

MODALITE DE PAIEMENT DES USAGERS :

Une facture mensuelle est émise par la Direction Enfance Jeunesse pour l'ensemble des familles fréquentant les ALSH. Elle sera adressée à l'usager qui pourra s'acquitter du paiement par le biais du Portail Famille ou auprès de la Trésorerie.

IMPAYES :

La Direction Enfance Jeunesse se réserve le droit de compléter l'action de la Trésorerie en concertation avec ses services, pour assurer un suivi des factures impayées et de leur relance. Elle se réserve le droit de prendre toute décision en cas d'impayé réitéré, décision pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

2021-28 - ENVIRONNEMENT - EAU POTABLE - Commune d'Ailly - Travaux de renouvellement du réseau pour la distribution d'eau potable et la défense incendie -

Convention financière - Autorisation

Sur rapport de Monsieur MEDAERTS, à l'unanimité, le Conseil communautaire accepte le renforcement du diamètre des canalisations d'eau potable à remplacer sur la commune d'Ailly afin d'assurer la défense incendie qui relève des compétences communales et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter la participation financière de la commune de Ailly, estimée à 12 082 € HT.

2021-29 - ENVIRONNEMENT - EAU POTABLE - Commune de Saint Pierre la Garenne - Travaux de renouvellement du réseau pour la distribution d'eau potable et la défense incendie - Convention financière - Autorisation

Sur rapport de Monsieur MEDAERTS, à l'unanimité, le Conseil communautaire accepte le renforcement du diamètre des canalisations d'eau potable à remplacer sur la commune de Saint Pierre la Garenne afin d'assurer la défense incendie qui relève des compétences communales et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter la participation financière de la commune de Saint Pierre la Garenne, estimée à 9 676 € HT.

2021-30 - ENVIRONNEMENT - MILIEUX NATURELS - Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie Seine - Convention d'application 2021 - Autorisation

Sur rapport de Monsieur VIGOR, à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'application avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie Seine pour l'année 2021.

La répartition financière de ces actions est la suivante :

N° de l'action	Intitulé de l'action	Montant total par action	Co-financement AESN	Participation de la CASE
1	Accompagnement scientifique sur le site de la mare de Saint-Lubin	8 801,20 €	7 040,96 €	1 760,24 €
2	Suivis scientifiques et valorisation des milieux naturels	11 982,96 €	6 971,90 €	5 011,06 €
3	Animations de sensibilisation et de découverte des milieux naturels	2 754,00 €	/	2 754,00 €
4	Stratégie de conservation des coteaux calcaires sur le territoire de l'Agglomération et de la CCEMS	15 514,20 €	/	15 514,20 €
Total		39 052,36 €	14 012,86 €	25 039,50 €

2021-31 - ENVIRONNEMENT - MILIEUX NATURELS - Réponse à l'Appel à Projets de l'Office Français de la Biodiversité "MOB'BIODIV'RESTAURATION" - Autorisation

Sur rapport de Monsieur VIGOR, à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président, ou son représentant :

- à répondre à l'appel à projets de l'Office Français de la Biodiversité, intitulé MOB'BIODIV'Restauration ;
- à signer les documents nécessaires à la réalisation du projet et des travaux de restauration écologique des coteaux de Saint-Aubin-sur-Gaillon, identifiés dans la stratégie en faveur des coteaux calcaires.

En aparté au vote de cette délibération, Madame TERLEZ a salué « une très belle délibération. Les

occasions de se réjouir ne sont pas si fréquentes et la conservation des espaces naturels sensibles et absolument indispensable. On retrouve, sur les coteaux crayeux et les pelouses sèches, des espèces endémiques ; telles la violette de Rouen ou de l'origan, plante méditerranéenne, qui s'est acclimatée sur les pelouses calcaires. Je vous invite à consulter le site du Conservatoire des espaces naturels où vous trouverez un PDF sur lequel figurent les espèces végétales endémiques de notre territoire ».

2021-32 - MARCHÉS PUBLICS - PROPRETE PUBLIQUE - Traitement des déchets végétaux - Trois lots - Appel d'offres ouvert - Accords-cadres à bons de commande - Attribution - Autorisation

Sur rapport de Madame LENFANT, à l'unanimité, le Conseil communautaire prend acte de l'attribution des accords-cadres à bons de commande aux entreprises ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses :

Lots	Entreprises attributaires
Lot n° 1 traitement des déchets végétaux issus du quai de transfert de Vironvay	ECOSYS Allée des Peupliers 44470 Carquefou
Lot n° 2 : traitement des déchets végétaux des déchèteries secteur Ouest	ECOSYS Allée des Peupliers 44470 Carquefou
Lot 3 : traitement des déchets végétaux des déchèteries secteur Est	PAYSAGE ADELIN VALORISATION 21 Rue Saint-Georges 27940 Le Val d'Hazey

Le vote de cette délibération a fait l'objet d'une question posée par Monsieur THIREZ au sujet du stockage et du traitement des déchets verts collectés sur le territoire. Monsieur THIREZ a alerté l'assemblée sur les odeurs nauséabondes générées par le site ECOSYS de Criquebeuf et sur le fait que les habitants ne supporteront pas de nouvelles nuisances.

La liaison internet défaillante n'ayant pas permis d'entendre la réponse de Madame LENFANT ; Monsieur THIREZ a indiqué qu'il évoquera ce point avec elle ultérieurement.

QUESTIONS DIVERSES :

Crues de la Seine et de l'Eure :

Monsieur LE FUR fait une rapide communication sur les phénomènes de crue rencontrés ces dernières semaines sur la Seine et l'Eure. Il se félicite de la grande réactivité des équipes de l'Agglomération et explique que ni la Seine, ni l'Eure n'ont atteint les cotes d'alerte. La Seine a enregistré une onde de crue inférieure de 30 cm à celle constatée en 2016.

Qualité de l'air dans les établissements recevant des enfants :

Madame TERLEZ indique qu'un webinaire d'une heure sera organisé sur ce thème le 16 mars prochain, à 18 h 30. Madame TERLEZ invite les élus ayant une école, un centre de loisirs, à y participer.

Rapport annuel d'activité :

Suite à une question posée par Madame LEFEBVRE sur sa diffusion au public, Monsieur LEROY rappelle que ce document a vocation à être présenté au cours d'une séance du Conseil municipal. Ce dernier doit en prendre acte.

Défense incendie/hydrants :

Monsieur MEDAERTS revient sur les délibérations qu'il a présentées. Il rappelle que les maires sont responsables du schéma de défense incendie de leur commune et que ce schéma doit être communiqué au SDIS et aux services de la Préfecture :

« Il faut des bornes tous les 200 m, précise-t-il. Si ces 200 m ne sont pas respectés, mais que le schéma le stipule, alors les pompiers prendront des moyens supplémentaires.

Je vous invite, lors de l'ouverture de lotissements ou de travaux de rénovation du réseau d'eau potable, à prévoir l'implantation d'hydrants tous les 200 mètres » préconise-t-il.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 21 h 40.

Le Président,

Bernard LEROY.

Par délégation

Le Directeur Général



Régis PETIT

